

NORME EN 1398 SUR LES RAMPES AJUSTABLES

Cette norme s'applique aux :

- 1 - Ponts de chargement (plaques de quai) mobiles manœuvrés manuellement.
- 2 - Rampes ajustables fixées en bordure de quai manœuvrées manuellement ou motorisées.
- 3 - Rampes ajustables montées dans une fosse, à lèvre articulée, manœuvrées manuellement (niveleurs mécaniques).
- 4 - Rampes ajustables montées dans une fosse, de type télescopique ou à lèvre articulée, en fonctionnement hydraulique (niveleurs hydrauliques).

Norme EN 1398 : Article 1.3 Introduction

“La présente norme contient des prescriptions destinées à protéger les personnes et les biens contre les accidents et les dommages pendant l'utilisation et la manœuvre des rampes ajustables.”

Norme EN 1398 : Article 8.3 Instruction pour l'entretien et l'inspection

Art. 8.3.1 - Entretien

“Les travaux d'entretien doivent être assurés par une personne compétente à intervalles réguliers suivant la documentation du constructeur...”

Art. 8.3.2 - Inspection

“... Les intervalles d'inspection doivent être donnés par le fabricant... L'inspection porte plus particulièrement sur les points suivants :

- inspection visuelle concernant l'usure et les dommages évidents,
- vérification des fonctions,
- présence complète et l'efficacité des systèmes de sécurité...

...Un rapport écrit des résultats de toutes les inspections avec la date, le nom, l'adresse et la signature de la personne compétente doit être conservé par l'utilisateur.”

Conséquences :

Les opérations d'entretien des niveleurs hydrauliques doivent être réalisées par des professionnels qui notifieront au travers d'un livret d'entretien le résultat de leur inspection.

Ce livret d'entretien vous sera demandé en cas de contrôle, il est obligatoire pour votre sécurité et celle des utilisateurs de veiller au respect des consignes de maintenance édictées par le fabricant.



Le non-respect des règles de maintenance est une clause suspensive de la garantie constructeur.